



FONDS DE
GARANTIE
DES VICTIMES

Pouvoir adjudicateur
Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages (FGAO)
64 bis avenue Aubert
94682 Vincennes cedex
<https://www.fondsdegarantie.fr/>

Règlement de la consultation

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Mardi 21 mai 2024 à 12h00

Objet et étendue de la consultation	
Objet	Fourniture et livraison de titres restaurant en format papier et dématérialisé
Procédure de mise en concurrence	Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique.
Forme du marché - Technique achat	L'accord-cadre est régi par les articles R.2162-1 à R.2162-6 du code de la commande publique. Il s'exécute par l'émission de bons de commande (R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP). L'accord-cadre est mono-attributaire.
Allotissement	En application de l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, le présent accord-cadre n'est pas alloté car il ne permet pas l'identification de prestations distinctes.
Montant de l'accord-cadre	L'accord-cadre est passé avec un minimum et un maximum en valeur. Le montant maximum est fixé à 360 000 € HT sur 4 ans.
Durée	Le marché est conclu pour une durée de 48 mois, non reconductible.
Variantes	La présentation de variante n'est pas autorisée.
Présentation des candidatures et des offres	
Contenu du DCE	01- Règlement de la consultation 02- Dossier de candidature 03- Projet de contrat 04- Cadre de réponse technique
Délai de validité des offres	120 jours
Groupements	Les groupements sont autorisés. Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.
Présentation des candidatures	Les candidats produiront un dossier de candidatures comportant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• Dossier de candidature complété ;• Présentation de la société ;• Une liste de références pour des projets similaires ou équivalents ;• Les moyens matériels et humains du candidat (effectifs moyens sur 3 ans) ;• Chiffre d'affaires sur 3 ans et extrait de bilans sur 3 ans ;• Assurance professionnelle ;• Kbis.
Présentation des offres	Les candidats déposeront à l'appui de leur offre un dossier comprenant :

	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre du mémoire technique complété ; - Le contrat signé.
--	---

Critères de sélections des offres

1	Valeur Technique de l'offre	100 %
1.1	Promotions ou autres avantages proposés aux bénéficiaires des titres	35 %
1.2	Délais proposés : délais maximum de livraison des titres papier et des titres dématérialisés, délais de prévenance de changement de valeur faciale, délais de réédition des titres en cas de non-conformité ou de perte lors du transport	35 %
1.3	Assistance de gestion et moyens mis en œuvre pour le suivi de la prestation : mise à disposition d'un outil de commande et de suivi en ligne, interlocuteur dédié	30 %

En application de l'article R. 2161-4 du code de la commande publique, le Fonds de Garantie examinera les offres avant les candidatures dans le respect des conditions déterminées par cet article.

Conditions d'envoi et de remise des plis

Modalités pratiques

Le dossier est téléchargeable sur l'url suivante :

<https://www.fondsdegarantie.fr/espace-marches-publics/>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format *.rtf

Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, . . .).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .).

Il est également conseillé aux candidats de s'identifier via une adresse mail « générique » ou accessible à plusieurs membres de la société afin d'éviter, en période de congés notamment, de manquer la communication d'informations ou encore de dépasser des délais limites de réponse.

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

Dépôt des offres

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

Le candidat veille à déposer son offre sur l'objet de marché correspondant. En cas d'erreur de dépôt, son offre pourrait être éliminée si la régularisation s'avérait impossible.

Le candidat déposera son offre dans des formats standards de type : *.docx, *.xlsx, *.pptx, *.pdf, *.zip, etc... .

La signature électronique au moment du dépôt de l'offre n'est pas exigée.

Les plis seront analysés au moyen de l'antivirus Sophos. Endpoint security version 10. En cas de détection d'un virus, le FGAO ouvrira la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci ait été transmise dans les délais de la remise de l'offre.

<p>Copie de sauvegarde</p>	<p>La remise d'une copie de sauvegarde est facultative. Les copies de sauvegarde des offres, sous pli cacheté, devront être remises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation.</p> <p>Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.</p> <p>Les plis devront être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous. Les plis porteront les mentions suivantes :</p> <div style="text-align: center; background-color: #e0e0e0; padding: 10px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires Service achats et marchés publics Fourniture et livraison de titres restaurant en format papier et dématérialisé Candidat : Copie de sauvegarde</p> </div>
<p>Conditions de la consultation</p>	
<p>Renseignements complémentaires / réserves sur les clauses contractuelles / modification du DCE</p>	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur avant le 7 mai 2024 à 12h00 Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation (hors téléchargements anonymes).</p> <p><u>Le candidat, s'il souhaite émettre des réserves sur les clauses du projet de contrat joint au DCE, devra les faire parvenir par écrit sur le profil d'acheteur avant la date limite de remise des offres, via le formulaire des questions. Le FGAO étudiera alors la possibilité ou non de modifier ces clauses et en informera l'ensemble des candidats avant la date limite de remise des offres. Un délai supplémentaire pourra être accordé en cas de modifications importantes du DCE.</u></p> <p><u>Les réserves émises lors du dépôt de l'offre par le candidat ne pourront être prises en compte, le FGAO n'ayant la possibilité d'ouvrir les offres qu'après la date limite de remise des offres.</u></p> <p>Au plus tard, 6 jours avant la date de remise des plis, le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications au dossier de consultation. Les candidats doivent répondre sur la base de ce nouveau dossier. En cas de modifications trop importantes, la date limite de remise sera modifiée.</p>
<p>Signature du contrat</p>	<p>La notification interviendra à l'issue de l'analyse des offres par le FGAO.</p> <p>Dès lors que le FGAO adresse le contrat au titulaire pressenti, celui-ci disposera d'un délai de 15 jours maximum pour retourner le contrat signé manuscritement au FGAO.</p> <p>Passé ce délai ou en cas de refus de signer le contrat, le FGAO se réserve la possibilité de déclarer titulaire pressenti le candidat classé immédiatement après le titulaire pressenti initial à l'issue de l'analyse des offres.</p>